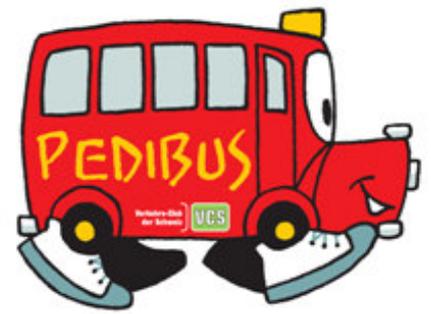


APE Chateaugiron-Landry



Le pédibus, c'est parti !

Inscrivez-vous !

Depuis 3 mois, le projet a avancé :

- le premier questionnaire papier a montré qu'une quarantaine de familles étaient intéressées par la mise en place d'un pédibus (NB : les résultats de l'enquête pédibus sont consultables sur le blog APE), avec 5 trajets potentiels.
- la réunion d'information, organisée le 25 mars a permis de préciser le fonctionnement d'un pédibus (voir les questions/réponses ci-jointes et le compte-rendu de la réunion est disponible sur le blog APE) et de décider d'expérimenter pour commencer 3 lignes, 2 matins par semaine, choix confirmé ensuite par un nouveau questionnaire par mail.
- La mise en place du pédibus est soutenue et accompagnée par la Ville de Rennes.
- Les trajets ont été vérifiés avec les techniciens de la ville (du point de vue de la sécurité) et chronométrés. Cela a conduit à de légers ajustements des parcours et de l'emplacements des arrêts. En complément, l'APE va écrire à la Ville pour demander quelques travaux de sécurisation sur le parcours.

Les lignes de pédibus sont désormais prêtes à fonctionner et à démarrer dès la semaine du 19 mai 2014.

Le tracé des lignes et les horaires sont précisés sur la page suivante. Les horaires intègrent une marge (5 minutes au total par trajet) pour permettre le pointage et le rassemblement des enfants à chaque arrêt, notamment au démarrage.

Les cartes des trajets sont affichées sur les panneaux d'affichage de l'école et sur le blog de l'APE : n'hésitez pas à les regarder pour bien repérer l'arrêt qui vous concerne.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez inscrire vos enfants pour le pédibus et vous inscrire également comme accompagnateur (régulier ou ponctuel).

Le bon fonctionnement du Pédibus repose sur l'engagement de chacun : enfants, parents et accompagnateurs. Cet engagement est matérialisé par une charte d'engagement – qui récapitule les droits et les engagements – et qui doit être signée par chacun des acteurs.

Pour participer au pédibus, il vous suffit donc de bien lire tous les documents remis et de nous retourner, par l'intermédiaire des enseignants, les chartes d'engagement et les bulletins d'inscriptions remplis et signés **pour le mardi 13 mai au plus tard.**

Pour répondre à vos questions éventuelles, nous serons présents le vendredi 25 avril, lors de la vente de gâteau organisée avant les vacances, et vous pouvez également nous contacter par mail ape.landry@gmail.com

Si vous êtes intéressés par un autre trajet, vous pouvez contacter l'APE, nous pourrions faciliter la mise en relation entre les familles concernées.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par mail.

Pédibus Chateaugiron-Landry – Trajets et Horaires

Ligne violette : Le mercredi et jeudi

Arrêt	Localisation précise	Horaire de passage du pédibus
Départ	Angle Arthur Fontaine et Dr Bellamy	8h25
Arrêt n°1	Place du souvenir Français, à droite de l'entrée du cimetière, côté parking à vélo	8h28
Arrêt n°2	Face au 75F Boulevard Villebois-Mareuil, à côté de l'arrêt de bus	8h33
Arrivée	école maternelle	8h40

Ligne orange : Le mercredi et vendredi

Arrêt	Localisation précise	Horaire de passage du pédibus
Départ	Angle Rue Georges Henri Rivière et rue du Plateau Dogon	8h 26
Arrêt n°1	Allée Pierre Galle face à l'allée Jacques Brel	8h 30
Arrêt n°2	Rue Jean-François Millet face au square Louis Massignon	8h 33
Arrivée 1	Grille école élémentaire	8h38
Arrivée 2	école maternelle	8h40

Ligne Turquoise : le mercredi et vendredi

Arrêt	Localisation précise	Horaire de passage du pédibus
Départ	Accès Jardin de la Cantache dans le tournant rue Jean Le Rond d'Alembert	8h 26
Arrêt n°1	Rue Jean-François Millet face à la rue sLt Pochard, après l'angle rue Georges Henri Rivière	8h 30
Arrêt n°2	Rue Jean-François Millet face au square Louis Massignon	8h 33
Arrivée 1	Grille école élémentaire	8h38
Arrivée 2	école maternelle	8h40

Le Pédibus, comment ça marche ?

Questions / Réponses

Pourquoi un pédibus ?

Service de ramassage scolaire à pied, le Pédibus permet aux enfants de se rendre à l'école à pied en toute sécurité, accompagnés d'adultes bénévoles.

→ **Plus de sécurité** : moins de trafic aux abords de l'école, moins de stationnement anarchique

→ **Un environnement plus sain** : Moins de pollution à proximité de l'école, moins de bruit.

→ **Plus pédagogique** : Des enfants encadrés qui acquièrent plus tôt un comportement responsable dans la rue.

→ **Plus d'écocitoyenneté** : Une démarche participative qui rend chacun acteur de la protection de l'environnement.

→ **Plus convivial** : Des parents solidaires qui se rendent mutuellement service et gagnent du temps, des liens plus forts entre enfants, une animation dans la vie du quartier.

→ **Une meilleure hygiène de vie** : La marche à pied est un excellent exercice pour les enfants comme pour les parents, et contribue à la prévention de l'obésité.

→ **Plus de temps** : les nouveaux horaires ne sont pas toujours compatibles avec les contraintes professionnelles des parents. Avec le pédibus, vos enfants peuvent rejoindre le pédibus depuis chez vous, c'est un gain de temps le matin.

Une règle : la ponctualité

Le pédibus fonctionne comme un vrai bus. Il a des horaires et des trajets fixes. On n'attend pas les retardataires. Les parents sont tenus d'excuser dès que possible leur(s) enfant(s) en cas d'absence auprès du conducteur.

Combien d'adultes pour accompagner les enfants ?

Il n'y a pas de règle de taux d'encadrement. Cela dépend du trajet (sécurité), de l'âge des enfants... En pratique, il y a 2 adultes pour un groupe jusqu'à 12 enfants : un devant, un derrière. A partir de 12, un 3e adulte peut se mettre au milieu, notamment pour aider à traverser. En début de ligne, il peut n'y avoir qu'un seul adulte s'il y a moins de 5 enfants.

Qui peut accompagner les enfants ?

Les parents, mais aussi les grands parents, et pourquoi pas d'autres adultes bénévoles : jeunes retraités, associations de randonnée...

→ *Dans un premier temps, le pédibus fera appel aux parents uniquement.*

Règles de sécurité

Les règles sont les mêmes que pour les piétons : traversée sur les passages piétons, regarder avant de traverser... Les adultes accompagnants s'engagent à montrer l'exemple et à sensibiliser les enfants aux règles à respecter pour se déplacer à pied en ville en toute sécurité.

Les enfants se déplacent autant que possible par deux, et ne doivent pas courir. Les plus jeunes sont tenus à la main par un adulte ou un grand enfant. Les adultes ont un gilet jaune et les enfants un brassard réfléchissant. Les accompagnateurs avec poussette se positionneront de préférence à l'arrière du pédibus.

Lors du démarrage de l'expérimentation, un policier municipal pourra accompagner les lignes de pédibus pour assurer une sécurisation supplémentaire.

Responsabilité

Le trajet domicile-école reste de la responsabilité des parents. Il est notamment couvert par les assurances scolaires et responsabilité civile / accident souscrites par les familles.

Les parents sont notamment responsables du comportement de leur(s) enfant(s). Chaque parent s'engage à faire respecter par son (ses) enfant(s) les consignes données par le conducteur du pédibus ainsi que le code de la route et les règles élémentaires de sécurité. Si un enfant pose vraiment un problème de sécurité (mise en danger de lui-même ou des autres), il ne pourra plus être amené par le pédibus.

C'est notamment aux parents de s'assurer que leur enfant arrive bien à l'heure à l'arrêt du pédibus afin de pouvoir participer.

Au début de l'expérimentation, les enfants inscrits seront pointés sur une feuille de présence pour faciliter le repérage. Les enfants non-inscrits au pédibus qui pourraient se greffer sur le groupe ne sont pas sous la responsabilité du pédibus.

Engagement

La participation au Pédibus engage tous les acteurs : enfants, parents et accompagnateurs. C'est la raison pour laquelle la Ville de Rennes propose une charte d'engagement – qui récapitule les droits et les engagements – et qui sera signée par chacun des acteurs.

Implication des parents

Dans la mesure du possible, les parents des enfants participants au pédibus s'engagent à accompagner bénévolement le pédibus certains jours, en fonction d'un planning établi en concertation. En cas d'empêchement de dernière minute le parent doit faire tout son possible pour trouver un remplaçant, si besoin avec le « coordonnateur » de la ligne.

Pour les parents qui ne peuvent absolument pas accompagner le pédibus (horaires de travail...), l'enfant pourra participer au pédibus et les parents pourront s'investir d'une autre manière pour le fonctionnement du pédibus (contacts, plannings, communication, fête de l'école...).

Responsable de ligne / « coordonnateur » :

C'est un parent qui accepte d'être l'interlocuteur privilégié des parents sur l'organisation de la ligne. Il a en charge notamment de mettre à jour le listing des participants de la ligne de pédibus.

Durée de l'engagement

Pour faciliter l'organisation, nous demanderons aux familles de s'engager pour la durée de l'expérimentation (fin mai à fin juin). Le planning des accompagnateurs sera également établi sur cette durée. Par la suite, nous envisageons de fonctionner sur la durée d'un trimestre : engagement des enfants à participer et planning des accompagnateurs.

Quelle est la longueur des pédibus ?

En général, les lignes font moins de 1km. Au-delà de 1km, ce qui représente déjà 20 minutes de marche pour les plus jeunes, les bénéfices du pédibus sont moindres, les enfants arrivent fatigués à l'école. A noter qu'en voiture, c'est le premier kilomètre qui est le plus polluant.

→ Les lignes identifiées pour l'école font moins de 1km.

Relais avec l'école

Les horaires de pédibus seront établis afin de prévoir une arrivée à l'école à 8h40. Pour les enfants de maternelle, une organisation va être mise en place pour faire le relai jusque chaque classe (pointage repas/ CALM...).